

2024-2025 Modifications des règles de jeu

Ce document identifie et explique les changements apportés au livret des règles de jeu 2024-2025. Il ne mentionne pas les corrections grammaticales ou typographiques mineures. Les changements sont présentés dans l'ordre des pages et des règles.

Page ii – Dirigeants et administrateurs de la FCDQ

- Modifié pour refléter le statut actuel au 10 juillet 2024

Page 8-9 – Chapitre 1 – Introduction

- Paiement - point a. Adulte
- Précédemment, avant la fin de la première session. Remplacé par avant la fin de la deuxième session.
- Au moment du paiement - points a. Adultes et b. Jeunes - suppression des références à l'article 101a.
- Types d'adhésion - Pour les adultes et les jeunes, le montant de la cotisation nationale est passé de 20 à 25 dollars.
- Ajout d'un paragraphe décrivant l'affiliation et la cotisation de 50 \$.
- Ajout d'une section pour les ligues de printemps - le montant de la cotisation nationale est de 15 \$.

Page 15-16 – Règle 13 – Consentement parental

- Suppression du mot "célibataire"
- Ajout d'une référence à un nouveau formulaire combiné de consentement parental et de renonciation au prix.
- Modifier le formulaire de consentement parental montré dans la règle 13 pour enlever la référence à un jeune quilleur qui doit maintenir un dossier de présence de deux tiers dans leur ligue de jeunes. Cette exigence a été supprimée en 2022-23 mais ce formulaire n'avait pas été corrigé pour refléter cela.

Page 18 – Règle 21 – Inscription initiale des jeunes

- Ajout d'une note informant les lecteurs d'un nouveau document "Foire aux questions" qui tente d'expliquer et de clarifier les conditions d'éligibilité des jeunes en ce qui concerne la FCDQ, l'USBC et les collèges.

Page 19 – Règle 51 – Prix individuels pour des réalisations spéciales

- Ajout d'une déclaration rappelant aux participants qu'ils peuvent choisir de ne pas recevoir ces récompenses (mais pas les récompenses pour le score d'honneur) en cochant la case appropriée dans leur demande de participant enregistré. Il s'agit d'une décision individuelle et non d'une décision de la ligue. En outre, il est rappelé que ces récompenses sont attribuées une fois par saison, mais qu'il est possible d'acheter des récompenses pour des réalisations en double au cours de la saison.
- Pour les adultes, plusieurs exigences en matière de récompenses ont été modifiées :
 - o score d'un seul match supérieur à 200, si la moyenne est de 160 ou moins ; (était de 140 ou moins)
 - o score d'un seul match supérieur à 225, si la moyenne est de 180 ou moins ; (était de 160 ou moins)
 - o score d'un seul match supérieur à 250, si la moyenne est de 200 ou moins ; (était de 180 ou moins)
 - o Série de trois matchs totalisant 400 à 499, si la moyenne est de 120 ou moins ; (était de 115 ou moins)
 - o Série de trois matchs totalisant 600 à 699, si la moyenne est de 185 ou moins ; (était de 170 ou moins)
 - o Série de trois matchs totalisant 700 à 749, si la moyenne est de 209 ou moins ; (était de 199 ou moins)

- Jeu sans faute, si la moyenne est de 190 ou moins ; (était de 170 ou moins)
- - Pour les jeunes, il a changé :
 - Jeu sans faute, si la moyenne est inférieure ou égale à 190 ; (était inférieure ou égale à 170)

Page 53 – Règle 301c – Admissibilité aux tournois

- Suppression de toute référence à l'établissement de l'éligibilité par le paiement d'un droit de participation. Il ne s'agit plus d'une option.